



RIFSEEP :

Quoi de neuf docteur Bianchi ?

Alors que le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire, s'appliquera à la majorité des agent-e-s de la collectivité dès la paye d'avril, la communication sur son impact individuel est seulement en train d'être faite depuis le 29 mars à chaque agent-e par l'intermédiaire des N+1.

Comme nous le craignons et l'annonçons depuis le début, l'application du RIFSEEP à la Ville de Clermont-Ferrand, loin de trancher avec la logique libérale de casse des statuts qui sous-tend cette réforme, s'avère être une véritable attaque antisociale doublée d'une usine à gaz.

De nombreuses aberrations et injustices sont déjà remontées au syndicat SUD CT, en voici quelques exemples.

Ah si ! je lutte contre les inégalités... Tous sur les rotules, et tous sur la paille !



- Chaque groupe de fonction correspond à une fourchette de rémunération. Depuis des mois, on refusait de donner à notre syndicat des informations précises sur la manière dont les rémunérations seraient fixées pour chaque métier au sein de cette fourchette. L'Autorité territoriale a finalement fourni aux encadrants une liste de critères nébuleux mais aucun barème. **Doit-on en déduire que c'est l'arbitraire qui régit nos rémunérations ?** Dans les faits, pour la quasi totalité des groupes de fonction, il n'y a **aucun métier classé au maximum** de la fourchette votée, ce maximum n'est donc que du rêve vendu aux agent-e-s ! En revanche beaucoup des métiers qui souffraient d'une sous-rémunération dans l'ancien Régime Indemnitaire et pour lesquels le RIFSEEP était sensé réduire les inégalités (notamment les métiers les plus féminisés) se retrouvent **au plus bas de la fourchette !!!**
- Des métiers pour lesquels la collectivité avait déjà du mal à recruter du fait d'une rémunération moindre que dans le privé voient leur RI nettement diminuer. Quand des postes se libéreront, nous aurons encore plus de mal à recruter de nouveaux venus sensé toucher encore moins que les collègues en poste puisqu'ils n'auront pas l'indemnité différentielle. Résultat inévitable : encore plus de vacances de postes interminables et de désorganisations, donc des **conditions de travail et un service public totalement dégradés**. De plus, les agent-e-s des métiers concernés voient leurs possibilités de **mobilité interne réduites à néant** car s'ils choisissent de changer de poste, ils perdront l'indemnité différentielle.
- Pour plusieurs agent-e-s, le RIFSEEP sert de prétexte à leur retirer des acquis qui ne sont pourtant absolument pas concernés par le RIFSEEP ! Cette manière de **reprendre d'une main ce qu'on ne donne même pas toujours de l'autre** est inadmissible !
- Des agent-e-s ayant le même grade, des expertises et conditions de travail similaires et qui avaient le même régime indemnitaire jusqu'ici se trouvent avec un RIFSEEP différent, **bonjour l'ambiance dans les service, et bonjour la justice !**

Ce ne sont malheureusement que quelques exemples car si nous listions tout ce qui est inacceptable sur un tract, nous devrions déforester l'Amazonie entière !

Une info tellement transparente qu'on ne la voit pas !

En refusant de donner des informations aux syndicats, en refusant d'organiser des réunions d'informations collectives (contrairement à ce qui avait d'abord été annoncé) et en mettant finalement en place un système d'information indirecte, de dernière minute et totalement individualisée, l'Autorité Territoriale n'agit pas au hasard. Monsieur le Maire sait que c'est par l'action collective que nous sommes les plus fort-e-s pour nous faire entendre et nous défendre. Il sait aussi que son application du RIFSEEP va en mécontenter plus d'un et d'une, que les principes de justice sociale, de lutte contre les inégalités et de transparence qu'il vante ne sont que du vent. alors il fait en sorte de nous isoler et de nous mettre devant le fait

accompli !

Aussi refusons de nous laisser diviser et de se débattre chacun seul dans son coin. Dans un premier temps, si vous estimez être victime d'une erreur, d'une injustice ou que vous ne comprenez pas le pourquoi et le comment de votre nouveau régime indemnitaire, nous vous invitons évidemment à saisir la DRH par le mail mis à disposition des agent-e-s à cette fin (XXXXXXXXXXXXXXXXX) mais également à **nous contacter au plus vite** afin que nous puissions avoir une vision globale de la situation et que nous puissions vous assister.

Dans un second temps, afin d'envisager ensemble les réactions individuelles et collectives possibles nous vous convions à une :

Réunion d'information syndicale le mardi 7 mai 2019

de 10 h à 12 h ou de 14 h à 16 h

Salle Guy OLLIER à la Maison des sports

Place des Bughes

**(Pour y participer vous devez remettre le formulaire en ligne sur l'intranet à votre N+1
au plus tard 3 jours ouvrés avant, soit le jeudi 2 mai)**

BULLETIN CONTACT

NOM..... Prénom.....

Adresse personnelle

.....
.....

Téléphone:..... Portable:..... Courriel:.....

Syndicat SUD-CT des Dômes 28, rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand
sud-ct@ville-clermont-ferrand.fr